

# FINANCEMENT DE L'IMMATÉRIEL, ENJEU DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Réflexions et propositions



**FINANCEMENT  
DE L'IMMATÉRIEL**

UN ENJEU DE LA TRANSFORMATION  
NUMÉRIQUE

**Vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017** de 9h00 à 12h00

AUDITORIUM FBF • ENTRÉE GRATUITE •  
INSCRIPTION OBLIGATOIRE SUR [REVUE-BANQUE.FR](http://REVUE-BANQUE.FR)

Partenaire officiel

 FÉDÉRATION  
BANCAIRE  
FRANÇAISE

En partenariat avec :

 Finance  
Innovation  
Fédération de compétitivité mondiale

Colloque Revue Banque - FBF

# L'AMBITION DU COLLOQUE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2017

La profession bancaire est au **coeur des enjeux de financement des entreprises et de transformation numérique**. En 2017, elle a souhaité organiser une réflexion avec l'ensemble des parties prenantes sur le **financement de l'immatériel**, et formuler des propositions opérationnelles pour accélérer la transition numérique des entreprises. Cette transition, en accélération permanente, nécessite d'imaginer des modes de fonctionnement nouveaux, dans les banques et chez leurs clients. Il s'agit de définir les éléments amenant à une meilleure rencontre entre banques et clients pour financer l'immatériel.

C'est un sujet fondamental pour les banques et leurs clients afin de **se développer et se projeter vers l'avenir**. C'est aussi un défi et une difficulté, notamment sur le plan comptable, car ce qui

est habituellement classé en charges et en fait conceptuellement un investissement.

Consciente de la complexité du sujet, la FBF a estimé judicieux et essentiel de faire appel à toutes les compétences et aux réflexions déjà existantes sur le sujet afin de trouver des pistes d'évolutions et de progrès pour la profession bancaire au service de ses clients.

En organisant ce colloque, la FBF a ainsi souhaité **aboutir à des propositions concrètes et opérationnelles** sur les pratiques bancaires et celles des entreprises.

Ce document de synthèse a pour objet de présenter la richesse des débats et des propositions échangées lors de cette matinée.



190 participants dans l'auditorium de la FBF

## LES PROPOSITIONS DE LA PROFESSION BANCAIRE



**MARIE-ANNE BARBAT-LAYANI**, directrice générale de la FBF a exprimé en ouverture du colloque les enjeux du financement de l'immatériel pour les banques. Elle a présenté les propositions de la profession bancaire pour favoriser la transformation numérique des entreprises, parmi lesquelles :

- mettre en place un **dispositif incitatif de suramortissement des investissements** de transformation numérique dans les entreprises à l'instar de celui en faveur de l'investissement productif qui a pris fin en avril 2017 ;
- faciliter l'accès et simplifier les procédures liées aux **financements et garanties BEI-FEI**. Les banques y ont encore trop peu recours du fait de la complexité des procédures ;
- mettre en œuvre un **traitement prudentiel moins pénalisant pour les logiciels dans les banques** afin de favoriser l'innovation et la compétitivité des banques qui sont parmi les premiers donneurs d'ordre en matière technologique, avec l'effet d'entraînement qui en découle.

Au-delà du numérique, la profession bancaire s'est fortement impliquée dans les travaux du « Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises » (PACTE) en particulier sur les moyens d'améliorer le financement en fonds propres des entreprises.



Le **Mémo FBF** sur « **Le financement de l'immatériel** » présente les enjeux et propositions de la profession bancaire (décembre 2017)

# LES ENJEUX DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE



**FABRICE PESIN**, médiateur national du crédit et président de l'Observatoire du financement des entreprises (OFE), a présenté les **4 axes d'amélioration identifiés au sein de l'OFE** pour aider les entreprises à mieux évaluer les coûts a priori de la transformation numérique et appréhender le retour sur investissement.

→ **Mieux préparer au niveau de l'entreprise les projets de transformation numérique** : « De nombreuses actions restent à mener pour que les chefs d'entreprise aient une plus grande conscience des enjeux du numérique. (...) Les filières peuvent représenter des écosystèmes facilitateurs de la transformation numérique, notamment au niveau des chaînes de sous-traitance. »

→ **Mieux valoriser les actifs immatériels pour favoriser le financement**. « Nombre de dépenses se rapportent à de l'investissement. (...) Or, dans la grande majorité des cas, tout passe en charges. » Ces dépenses, bien que créatrices de richesses n'apparaissent donc pas à l'actif du bilan. « Un travail doit être mené sur la pratique d'enregistrement de ce type de dépenses. Par ailleurs, il convient de garder à l'esprit tout ce

qui peut compléter les écritures comptables : les indicateurs extracomptables. »

→ **Mieux reconnaître les projets de transformation numérique**. A propos de la pérennité des entreprises en transformation numérique « progressivement, une réflexion surgit quant à l'intérêt de quantifier la maturité numérique d'une entreprise. (...) Nous avons le sentiment qu'une entreprise plus avancée en maturité numérique sera capable de se procurer un avantage concurrentiel vis-à-vis de ses concurrents directs et pourra avoir une plus forte pérennité. »

→ **Continuer de renforcer la capacité de financement des projets de transformation numérique**. « Nous avons vu de nombreuses initiatives des différents grands réseaux bancaires (...) pour analyser, comprendre et accompagner les entreprises dans ce type de projets. (...) De nombreuses démarches sont encore à entreprendre. Le système bancaire est ainsi concerné, de même que les fonds d'investissement en capital. (...) Un vrai débat doit être tenu sur des renforcements substantiels des outils européens pour faciliter cette transformation numérique. (...) La transformation numérique est très rapide et concerne tout le monde. »

TABLE RONDE

# LA PLACE DES BANQUES DANS L'ECOSYSTEME DU FINANCEMENT DE L'IMMATÉRIEL



**FRANÇOIS ABIVEN**, CEO de la société « Repères », a apporté son témoignage de dirigeant de PME opérant sur un marché en grande mutation.

Il s'est dit « **satisfait** » de l'accompagnement reçu pour financer le déploiement d'une innovation digitale au sein de son entreprise à travers une variété de dispositifs : crédit d'impôt recherche, subvention Bpifrance, financements bancaires. « *Les enjeux étaient bien compris* ». Il a toutefois observées des « *limites* » concernant :

- les « **délais** » un peu long d'obtention des fonds ;
- « *l'effet de la **cotation Banque de France*** » qui lui a fermé l'accès à certaines enveloppes européennes dédiées à l'innovation, et enrichi le coût du financement Bpifrance.



**PHILIPPE BAILLY**, responsable des marchés des professionnels et des petites entreprises à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, a mis en exergue la difficulté à évaluer le risque face à un projet d'innovation d'une entreprise : « **c'est un pari sur l'avenir** ».

« *Le financement de l'innovation n'est pas fondé, par définition, sur un environnement statistique observable par défaut, ce qui est le cas du financement bancaire classique de l'investissement. Ainsi, le financement de l'innovation disruptive revient pour un banquier à se retrouver devant un sac contenant 10 billes noires et 10 billes blanches. En mettant la main dans le sac, il a autant de chances de sortir une bille noire qu'une bille blanche.* »





**MYRIAM BEQUE**, responsable du développement innovation de la banque de détail en France et directrice de WAI chez BNP Paribas, a relaté la démarche d'accompagnement des « *jeunes pousses* » de BNP Paribas. Le monde de l'innovation a en effet amené la banque à « **se remettre en cause dans l'analyse de ce type de projet** » en commençant par « *bien comprendre ce qu'on entend par immatériel* ».

Dans cette démarche de transformation numérique, la banque doit être à l'écoute des projets de ses clients. Elle attend par ailleurs que le « *chef d'entreprise évoque ses projets. (...) Ne pas leur demander d'évoquer ces thèmes reviendrait à ne pas aborder leur stratégie de demain, ce qui relève de notre travail de banquier.* »

« **Les solutions du financement de demain devront être trouvées, en haut ou en bas de bilan. La banque a un rôle éducatif important pour indiquer ce qui peut être financé par la dette ou non. Il ne faut pas penser que le banquier pourra financer toutes les transformations si celles-ci sont très transformantes pour l'entreprise à un moment donné.** »



Pour **LAURE REINHART**, directrice des partenariats à la direction de l'innovation chez Bpifrance, les valeurs portées par les entreprises en matière d'immatériel sont maintenant en partie prises en compte dans l'évaluation de leur dossier de financement.

L'Observatoire de l'immatériel, dont Bpifrance est membre, œuvre pour faire connaître les concepts, les méthodes d'évaluation des actifs immatériels et les intégrer au cœur des bilans des entreprises. Il a mis en place « **un dispositif permettant de qualifier l'ensemble des actifs immatériels de l'entreprise** » qui sont « *extrêmement divers* » : digital, numérisation, systèmes d'information... mais aussi : marques et brevets, relations avec les clients, avec les investisseurs, les fournisseurs. « *Il est essentiel en effet de réussir à définir des notions les plus précises possibles, puis à les valoriser.* »

## QU'ATTENDEZ-VOUS D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'IMMATÉRIEL ?

« Une fois le modèle économique compris, il est possible de savoir si l'entreprise va s'épanouir grâce à la transformation numérique. Il convient de se demander si la banque va prêter en accompagnement avec BPIFrance ou d'autres organismes de caution ; mais on ne prête pas pour la garantie mais bien parce qu'on croit à la réussite de l'entreprise ».

**PHILIPPE BAILLY**

« Le dossier est certes d'une importance majeure mais aussi la femme ou l'homme qui porte le dossier ».

**LAURE REINHART**

Le banquier doit « connaître les technologies qui seront adoptées et le degré de maîtrise détenu par les chefs d'entreprises. »

**MYRIAM BEQUE**

Dans un marché en difficulté, « la posture de la transformation de l'entrepreneur n'est pas toujours bien accueillie » car l'entrepreneur est « jugé sur un historique dont il est très difficile de sortir ».

**FRANÇOIS ABIVEN**

## KEYNOTE



**AMÉLIE DE MONTCHALIN**, députée de l'Essonne, commissaire majoritaire du groupe LREM à la Commission des finances de l'Assemblée Nationale, a exposé sa réflexion sur le financement de l'économie en générale et le sujet de la transition numérique.

Le **financement est une chaîne** : « A l'une des extrémités nous devons avoir des fonds de capital risque de plus grande ampleur pour soutenir les fonds propres des entreprises. (...) A l'autre extrémité, le prêt bancaire restera un outil dominant pour financer les besoins liés à l'activité récurrente et les investissements plus traditionnels. Entre les deux, les fonds propres purs et le financement classique, **il faut inventer le partenariat** ».

« **Les banques** qui sont en contact direct avec les patrons de PME, qui connaissent leur trésorerie, leur plan d'affaires, leur histoire **sont les mieux placées pour créer des partenariats** avec les fonds d'investissement, les investisseurs providentiels d'une région, avec l'ensemble des acteurs qui localement ou nationalement peuvent répondre aux besoins de financement. »

« Nous avons besoin d'un réel **changement culturel** » :

- **des épargnants** qui doivent pouvoir « investir dans des produits d'épargne liés, pas seulement à la défiscalisation, mais en relation avec le rendement et le risque » ;
- **des chefs d'entreprise** pour qu'ils soient « ouverts à l'idée d'un financement de haut de bilan, de fonds propres » (obligations convertibles, ouverture du capital) ;
- **des professionnels financiers** pour « offrir aux entreprises des solutions pour mieux comptabiliser, valoriser, financer les actifs immatériels et travailler ensemble afin que les entreprises trouvent les investissements utiles pour prendre le risque et évoluer ».

Les députés sont mobilisés pour accompagner ce changement culturel. Après avoir voté la loi de finances, ils donnent rendez-vous le 22 janvier 2018 à l'Assemblée nationale à tous les acteurs de l'intermédiation financière pour « passer le relais » et que « les professionnels de l'intermédiation financière puissent reprendre pleinement leur rôle : aller de l'épargne à l'investissement ».

TABLE RONDE

# TRANSFORMATION NUMÉRIQUE : VALORISATION ET FINANCEMENT DE L'IMMATÉRIEL



**JO-MICHEL DAHAN**, sous-directeur de la Direction Générale des Entreprises (DGE), a retracé l'histoire de l'intérêt du ministère de l'Économie pour le sujet de l'immatériel et son actualité. « *Nous sommes déjà depuis 17 ans dans le 21<sup>ème</sup> siècle, celui de l'immatériel* ».

« *Le mot « immatériel » porte souvent à la **conceptualisation** alors qu'en réalité, il est possible d'aboutir à des **aspects très concrets*** ».

Pourquoi investir dans l'immatériel ? « *La partie de l'entreprise que nous voyons est la partie émergée de l'iceberg. Aujourd'hui, **80 % de la valeur des entreprises sont des actifs immatériels**, voire 100% pour une jeune pousse.* »

« *Il est essentiel de rendre le sujet de l'immatériel pédagogique, y compris chez les chefs d'entreprise, pour rendre visible cet invisible. C'est le sens de notre action.* »

« *Dans l'immatériel, tout ne se compte pas, mais tout se raconte* ».

« *Au travers du narratif, (...) il est possible de valoriser nombre d'éléments immatériels sans rentrer dans une technocratie de documents. **Même s'il est toujours nécessaire de chiffrer in fine, il convient, pour l'obtenir, de valoriser le récit du dirigeant.*** »



**GARANCE MATHIAS**, avocate chez Mathias Avocats et experte au Conseil de l'Europe, a abordé l'aspect juridique de la valorisation d'une entreprise par la propriété intellectuelle. « *La propriété intellectuelle est l'affaire des TPE/PME comme des grands groupes. C'est d'abord **une crédibilité de l'entreprise*** ».

Il s'agit d'abord de réaliser « *une **cartographie des actifs** qui donnent prise à des titres de propriété intellectuelle* » (algorithme, logo, marque, nom de domaine).

« *Nombre d'actifs ne donnent pas prise à un titre, ce qui ne signifie pas qu'ils n'ont pas une valeur en matière juridique : l'algorithme, les bases de données. Qu'elles soient à caractère personnel ou non, les données se protègent, se structurent. (...) L'intelligence économique, puisque l'algorithme n'est pas brevetable, peut donner lieu à des protections, ne serait-ce que pour protéger le savoir-faire d'une entreprise.* »

Il s'agit ensuite de mettre en place une **stratégie juridique**. « *Il est extrêmement important dans le cadre de cet écosystème de prendre en compte la partie juridique, que celle-ci soit dans la rédaction de contrats, mais également dans la stratégie de développement.* »



**PATRICK DE CAMBOURG**, président de l'Autorité des normes comptables, est intervenu sur le thème de la valorisation comptable et extracomptable des actifs immatériels.

« Nous sommes confrontés à un **écart croissant** entre la valorisation des entreprises et leur valeur comptable apparente, celles qui est exprimée par la comptabilité. (...) **Les normalisations comptables sont en risque de devenir des prêtres de temples vides.** (...) Un paradoxe extraordinaire surgit : la richesse créée, et en particulier la richesse immatérielle, est très peu reconnue comptablement et passe en charges. Aussi, elle pèse dans le compte de résultat des entreprises. En revanche, la richesse acquise est bien prise en compte. »

**Sur le plan comptable, il y a « des progrès à faire.**

*Il est possible de revisiter la création, notamment sous l'angle numérique et voir s'il n'y a pas, tout en respectant le principe de prudence, une manière d'en reconnaître un peu davantage ».*

**Sur le plan extra comptable, « je crois beaucoup à l'idée d'indicateurs de l'immatériel** portant sur le capital humain, sur le capital intellectuel, relationnel » afin de « progresser sur la traduction de l'immatériel. »

Néanmoins, l'information financière et l'information non financière forment « **un tout** ». « La cohérence du système d'information sur l'entreprise doit être maintenue et organisée. (...) Le moment est venu, au travers d'une **initiative de type publique**, européenne ou française ou bien franco-européenne, de développer un référentiel d'information non financière ».

« **La comptabilité n'est pas uniquement constituée de chiffres, mais de lettres également.** ». Le rapport de gestion offre une « zone d'extension » pour « à la fois donner des indicateurs chiffrés » (nombre de personnes, pourcentages et parts de marché) et « les raconter ».



## CONCLUSION



**GEOFFROY ROUX DE BÉZIEUX**, président fondateur du groupe Notus, président d'Oliviers & Co, vice-président délégué et trésorier du Medef, a clôturé le colloque en déclarant :

« **Vous avez pris le sujet par le bon bout** : l'économie de la connaissance, la transformation Schumpetérienne dans laquelle nous sommes, accélère l'immatérialisation de l'économie et donc nous oblige à trouver les financements. Mais je ne crois pas pour autant qu'il faille opposer le chef d'entreprise traditionnel à la nouvelle économie ».

Ainsi, « l'industrie automobile a besoin de financement matériel, les outils de ferrage par exemple, mais c'est aussi une industrie qui fonctionne avec des lignes de code. (...) Les sujets s'entremêlent. »

« La transformation numérique est avant tout un problème d'offres **pour le financement**. » Dans cette optique, le MEDEF a lancé des outils, dont « **un outil d'autodiagnostic numérique** permettant à un chef d'entreprise d'établir un point de situation et de déterminer la marche à suivre pour la numérisation. »

« **Nous sommes au début de l'économie de la connaissance. Il est essentiel d'avancer rapidement de fait parce qu'il y a urgence dans les entreprises.** »

Les débats étaient animés par  
Fabrice Lundy, journaliste, BFM Business



18, RUE LA FAYETTE  
75440 PARIS CEDEX 09  
TÉL : 01 48 00 52 52

**FBF.FR**



Achévé de rédiger en janvier 2018  
Crédits photos : Stéphane MORSLI